



BOULE À DEUX MOIS

EXPLICATIONS

Suite à la diffusion d'un tract de notre organisation professionnelle concernant la « boule à 2 mois », les autres OS se sont senties obligées de rajouter des lignes et des lignes sur tout et n'importe quoi semant la panique au sein des rangs du personnel de surveillance.

Afin de clarifier les choses et ainsi revenir à de saines discussions entre les collègues en évitant les polémiques et les rumeurs nous vous réaffirmons que ne sont concernées par cette suppression

UNIQUEMENT

Les établissements qui ne sont pas encore en « boule dynamique » ce qui concerne une infime proportion de structures sur le territoire et chez les collègues ultramarins.

Une fois cette mise au point faite, nous pouvons continuer à travailler sur les dossiers en cours en laissant les autres se démener à brouiller les pistes.

L'équipe Régionale FO Justice Grand Est

